



ARRÊTÉ PERMANENT, RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, STATIONNEMENT

N° 938-2023-RG – REGLEMENTATION GENERALE – PLACES DE STATIONNEMENT GRATUIT A DUREE LIMITEE (modifie l'arrêté municipal n° 502-2006-GR)

1 DOCUMENT – Publié le 11 décembre 2023



938_2023_RG_P_S.pdf
(.pdf, 72,1 Ko)



TÉLÉCHARGER



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON
Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE